

Comme dans la drogue

LES ENQUÊTEURS VISENT LA TÊTE

(BD) – «Notre but n'est pas de coincer celui qui utilise un décodeur pirate à l'intérieur de son domicile.»

«C'est un peu comme dans le monde de la drogue : il faut plutôt stopper les fabricants et les distributeurs.»

Beat Morin est inspecteur en chef pour le câblodistributeur Vidéotron. Il n'est pas près de chômer. Avec l'aide d'agents doubles, il intervient sans arrêt à Montréal comme en province et passe le plus clair de son temps dans les cours de palais de justice pour «enligner» les policiers et les procureurs de la Couronne.

Mais il a l'impression de donner des coups d'épée dans l'eau. «Il y a de plus en plus de décodeurs pirates en circulation, dit-il. Plus on intervient, plus on en parle et plus il s'en vend. On jurerait que les gens prennent un certain plaisir à défier la loi.»

Selon lui, une centaine d'utilisateurs à domicile ont été accusés au criminel depuis le début de cette guerre, en 1983. Les amendes peuvent varier de 200 à 2 000 \$. Il ne s'agit toutefois que de cas de délation ou encore de l'effet du hasard lors de perquisitions pour d'autres délits.

La situation est très délicate. Les câblodistributeurs sont pris entre l'arbre et l'écorce.

«Il ne faut pas oublier que les fautifs sont avant tout nos clients puisqu'il faut le câble pour avoir accès à la télé payante piratée, souligne M. Morin. Et nous ne voulons pas passer pour les gros méchants loups qui s'en prennent aux brebis.»

L'inspecteur nous affirme que Vidéotron a tout ce qu'il faut sur le plan technologique pour détecter aisément les débrouilleurs d'ondes illégaux dans les domiciles.

«Il est inconcevable que des policiers puissent perquisitionner dans les maisons à partir de ces détecteurs, affirme pour sa part Me Jean Dury. C'est tout simplement de la violation de domicile. Il n'y pas un juge qui pourrait signer un mandat de fouille sur une simple présomption électronique.

«À mon sens, poursuit l'avocat, c'est une grave entorse à la Charte des droits et libertés que d'espionner avec des appareils à l'intérieur des maisons. Si on pousse ce genre d'agissements à l'extrême, on pourrait tout aussi bien trouver le moyen d'écouter et de voir ce qui se passe dans un foyer.»